



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Additif pour peinture

#### **Utilisations identifiées**

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

PC9a

Revêtements et peintures, solvants, diluants

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Marabu GmbH & Co. KG

Asperger Strasse 4

71732 Tamm

Germany

No. de téléphone +49-7141/691-0

No. Fax +49-7141/691-147

Service émetteur /  
téléphone Department product safety

Adresse email de la  
personne PRSI@marabu.com

responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

EUH208 Contient \*\*\* 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut déclencher une réaction allergique.

### **2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\***

### **3.2. Mélanges**

#### **Caractérisation chimique**

Additif pour peinture contenant de l'eau et à base d'alcools de polyvinyle

#### **Composants dangereux \*\*\***

##### **Méthanol**

No. CAS

67-56-1



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

No. EINECS	200-659-6				
Numéro d'enregistrement	01-2119433307-44				
Concentration	>=	0,1	<	1	%

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 3	H331
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H301
STOT SE 1	H370

## Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 2	H371	>= 3 < 10
STOT SE 1	H370	>= 10

**1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium**

No. CAS	3811-73-2				
No. EINECS	223-296-5				
Concentration	>=	0,001	<	0,1	%

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

## Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 100
-----------------	------	---------

**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

No. CAS	2634-33-5				
No. EINECS	220-120-9				
Concentration			<	0,05	%

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 2	H411

## Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317	>= 0,05
--------------	------	---------

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas de contact avec la peau**

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**En cas d'ingestion**



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); une épaisse fumée noire

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

##### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Stocker à l'abri de la gelée.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Additif pour peinture



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) \*\*\***

##### **Méthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	260	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	260	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	260	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	260	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	40	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	40	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	50	mg/m <sup>3</sup>

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	50	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	50	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	50	mg/m <sup>3</sup>

**Concentration sans effet prévisible (PNEC) \*\*\***

**Méthanol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	20,8	mg/l
Valeur type	PNEC	



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

Type	Eau salée	
Concentration	2,08	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	1540	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	7,7	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	77	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	100	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

### Protection des mains

N'est pas nécessaire

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

### Protection des yeux

N'est pas nécessaire

### Protection du corps

Non applicable.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

<b>Etat</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	incolore, limpide		
<b>Odeur</b>	inodore		
<b>La limite de l'odeur</b>	N'est disponible		
Remarque			
<b>valeur pH</b>			
Valeur	6	à	7
température	20	°C	
<b>Point de fusion</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Point de congélation</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	env. 100		°C
Pression	1.013	hPa	
Source	Données de la littérature		
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable		
Remarque			
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable		
Remarque			
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	env. 23		hPa
température	20	°C	
méthode	Valeur de littérature		
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Densité</b>			
Valeur	1,05		g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		
<b>Hydrosolubilité</b>	miscible		
Remarque			
<b>Température d'inflammabilité</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Viscosité</b>			
Valeur	900	à	1400 mPa.s
température	20	°C	
méthode	Brookfield		

## 9.2. Autres informations

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

**10.1. Réactivité**

Aucune

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	rat		
DL50		1193	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	rat		
DL50		4115	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme		Vapeurs	
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

ATE	>	5	mg/l
Administration/Forme		Poussières/Brouillards	
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences issues de la pratique**

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

**Autres données**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	2,18		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,94		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Toxicité pour les algues (Composants)****1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	0,11		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

**12.2. Persistance et dégradabilité**



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

### **Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

#### **Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### Autres informations

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\***

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### COV \*\*\*

COV (CE)	0,73	%	
COV (CE)		7,7	g/l

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

#### Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.



Nom commercial: Marabu-Krakelee-Medium 50 ml Marabu-Krakelee-Medium 50 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 114005840

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 10.01.20

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 1

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.